

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/05/2025 - 3684 - 2024 B 01310 - 932 573 918 - 1 Etat d'esprit

2025/10695

SAS " 1 ETAT D'ESPRIT "
Société par actions simplifiées
Au Capital de 1.000 euros
Siège social : 29 , rue du Peulx
17111 LOIX
RCS LA ROCHELLE : 932 573 918

PROCES VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2025
L' An Deux Mil Vingt Cinq et le trente et un Mars à dix heures.

La soussignée, Madame THOMEUF Alexie, associé unique de la Société " 1 ETAT D'ESPRIT " Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital social de 1.000 Euros, présent au siège social 29, rue du Peux (17111) à LOIX EN RE, et propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la Société.

- 1) déclare avoir pris les décisions suivantes relatives à :
- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024
 - l'affectation du résultat de l'exercice,
 - la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,
 - la délégation de pouvoirs en vue des formalités.
- 2) dépose sur le bureau les documents suivants :
- le rapport de gestion,
 - le rapport spécial sur les conventions prévues par l'article L 227-10 du code de commerce

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, approuve les comptes annuels de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat , les dits comptes dégageant un bénéfice de 11.185.80 euros.

Il approuve également les opérations traduites et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice dégage un bénéfice de 11.185.80 euros (ONZE MILLE CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS 80 centimes) décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au compte " Réserves légales "	100.00 euros
- Au compte " Réserves statutaires "	11.085.80 euros
Total égal au bénéfice de l'exercice	11.185.80 euros

TROISIEME DECISION

L'Associé unique approuve les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce intervenues directement ou indirectement entre la Société et la Direction.

Il décide, en application du même article que ces conventions seront portées sur le registre des décisions de l'Associé unique à la suite du présent procès-verbal dont elles formeront des annexes.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'Associé Unique, après lecture.

L'Associé Unique
La Société, représentée par son président
Mme Alexie THOMEUF

*Copie certifiée conforme
La Présidente*



SAS " 1 ETAT D'ESPRIT "
Société par actions simplifiées
Au Capital de 1.000 euros
Siège social : 29 , rue du Peulx
17111 LOIX
RCS LA ROCHELLE : 932 573 918

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024

Mme THOMEUF Alexie , Président de la Société " 1 ETAT D'ESPRIT " conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, associé unique, a établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice d'une durée de quatre mois , couvrant la période du 3 septembre au 31 décembre 2024, s'est élevé à 20.536 euros (**Vingt Mille Cinq Cent Trente Six Euros**) et corrélativement les achats et charges se décomposent comme suit :

détail des charges :	31/12/2024
Achats de matières premières	3.035
Charges externes	4.191
Impôts et taxes	150
total	7.376
Cet exercice dégage un résultat avant impôts	13.160
Impôts sur les bénéfices, à déduire :	1.974
Résultats après impôts	11.186

METHODE D'EVALUATION ET FORME DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation, aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Je propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 11.185.80 euros , de la manière suivante :

- Au compte " Réserves légales "	100.00 euros
- Au compte " Réserves statutaires "	11.085.80 euros
Total égal au bénéfice de l'exercice	11.185.80 euros

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 227-10 SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, sont présentés avec toutes les informations requises dans le rapport spécial qui a été établi.

L'inventaire, les comptes annuels et le bilan, sont joints au présent rapport et l'ensemble des documents sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.

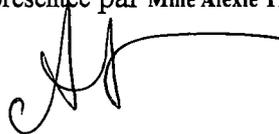
Ces documents ont été établis selon les formes et les méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur.

Fait à LOIX EN RE

Le 28 Février 2025

L'Associé unique

La Société représentée par Mme Alexie THOMEUF



SAS " 1 ETAT D'ESPRIT "
Société par actions simplifiées
Au Capital de 1.000 euros
Siège social : 29 , rue du Peulx
17111 LOIX
RCS LA ROCHELLE : 932 573 918

**RAPPORT SPECIAL ANNEXE A LA DECISION ANNUELLE
DE L'ASSOCIE A CARACTERE ORDINAIRE DU 31 MARS 2025**

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce,
l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la
Société et l'associé unique Président, savoir :

La société a pris en charge les frais de déplacement du dirigeant d'un montant
de 86.60 euros sur présentation de justificatif.

Fait à LOIX EN RE
Le 28 Février 2025
L'Associé unique
La Société représentée par Mme Alexie THOMEUF



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2024

Exercice ouvert le 03092024

et clos le 31122024

Régime simplifié d'imposition

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

1 ETAT D'ESPRIT
29 Rue du Peulx
17111 LOIX FRANCE29 Rue du Peulx
17111 LOIX

SIRET 93257391800012

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES.

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Entreprise de PeintureSi vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	13 160	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19%
	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Autres dispositifs Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15% 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts. 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

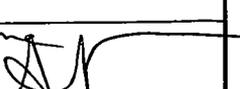
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

Copie certifiée conforme
La présidente 

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	SAS KOESIO AQUITAINE 13 AVENUE MONDAULTS 33270 FLOIRAC
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE ETAT COMPTABLE ET FISCAUX
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	SRL A.D.G. 216 RUE DES GROS PEUX 17940 RIVEDOUX PLAGE Tél : 05 46 09 99 49
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 17032025 Lieu : LOIX Qualité : PRESIDENTE DE LA SOCIETE Nom du signataire : MME THOMEUF Alexie

Désignation de l'entreprise 1 ETAT D'ESPRIT		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise 29, rue du Peulx 17111 LOIX			
SIREN 9 3 2 5 7 3 9 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois* 4		Durée de l'exercice précédent* 0	
		Exercice N clos le 31 12 2024	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012
	Fonds commercial *		
	Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles *	028	030
	Immobilisations financières * (1)	040	042
Total I (5)		044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances (2)		
	Clients et comptes rattachés *	068	070
	Autres* (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082
Disponibilités	084	086	
Charges constatées d'avance*	092	094	
Total II		096	098
Total général (I + II)		110	112
PASSIF		Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120
	Écarts de réévaluation		124
	Réserve légale		126
	Réserves réglementées*		130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132
	Report à nouveau		134
	Résultat de l'exercice		136
	Subventions d'investissement		137
	Provisions réglementées		140
	Total I		
Provisions pour risques et charges		Total II 154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 450)		172
	Comptes courants d'associés		173
	Autres dettes		175
	Produits constatés d'avance		174
Total III			176
Total général (I + II + III)			180
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1 ETAT D'ESPRIT

Néant *

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Table with 4 columns: Description, Col 1, Col 2, Col 3. Rows include: Ventes de marchandises*, Production vendue (Biens, Services*), Production stockée*, Production immobilisée*, Subventions d'exploitation reçues, Autres produits, Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I).

Table with 4 columns: Description, Col 1, Col 2, Col 3. Rows include: Achats de marchandises*, Variation de stock (marchandises)*, Achats de matières premières et autres approvisionnements*, Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*, Autres charges externes*, Impôts, taxes et versements assimilés, Rémunérations du personnel*, Charges sociales, Dotations aux amortissements*, Dotations aux provisions, Autres charges, Total des charges d'exploitation (II).

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 270 13 160

Table with 4 columns: Description, Col 1, Col 2, Col 3. Rows include: Produits financiers (III) 280, Charges financières (V), Produits exceptionnels (IV).

Table with 4 columns: Description, Col 1, Col 2, Col 3. Rows include: Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes, etc.), Impôts sur les bénéfices* (VII).

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII) 310 11 186

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 312 11 186 314

Table with 4 columns: Description, Col 1, Col 2, Col 3. Rows include: Rémunérations et avantages personnels non déductibles*, Amortissements excédentaires, Provisions non déductibles*, Impôts et taxes non déductibles*, Divers*, Fraction des loyers à réintégrer, Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime.

Table with 4 columns: Description, Col 1, Col 2, Col 3. Rows include: Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime, Entreprises nouvelles, Reprise d'entreprises en difficulté, ZRD, Bassins d'emploi à redynamiser, ZFANG, Bassins urbains à dynamiser - BUD, Créanc report en arrière du déficit, Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A), Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B), Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C), Dédution except. simulateur de conduite (art. 39 decies E), Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G).

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col.1 Déficit col. 2 352 13 160 354

Table with 4 columns: Description, Col 1, Col 2, Col 3. Rows include: Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356.

Table with 4 columns: Description, Col 1, Col 2, Col 3. Rows include: Déficit antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat : 360.

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col.1 Déficit col. 2 370 13 160 372

Désignation de l'entreprise : 1 ETAT D'ESPRIT

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	1	2	3	4	5
		Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.				
		6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,8% π	0% ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	π	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 1 ETAT D'ESPRIT

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 115
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 361
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 1 ETAT D'ESPRIT		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 03092024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois : 4	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation			186

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 3 2 5 7 3 9 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1 ETAT D'ESPRIT

ADRESSE (voie) 29, rue du Peulx

CODE POSTAL 17111 VILLE LOIX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique THOMEUF Prénom(s) ALEXIE

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date 25031977 N° Département 71 Commune AUTUN Pays FR

Adresse : N° 29 Voie RUE DU PEULX

Code Postal 17111 Commune LOIX Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.